

## **COVID-19 : CONSEILS AUX EMPLOYEURS**

En complément des mesures barrières largement diffusées, nous vous adressons ces mesures complémentaires que nous jugeons indispensables pour la protection de vos salariés.

**Ces mesures générales sont à adapter en fonction des possibilités propres à chaque entreprise :**

- Limiter les accès aux vestiaires, et salles de pause et repas à 2-3 personnes en fonction de la configuration des locaux, créer des vestiaires tampon. Mise en place du travail en équipes décalées si possible.
- Venir et repartir du lieu de travail avec la tenue de travail.
- Suppression de toutes les réunions physiques non indispensables. Si cela n'est pas possible, il est recommandé d'en limiter la durée et le nombre de participants au strict minimum. Utiliser de préférence une salle aérée.
- La réunion est l'exact opposé du confinement et le meilleur moyen de se contaminer en entreprise.
- Pour les bureaux : à proscrire les espaces de coworking (télétravail souvent possible dans ces cas), espacer les salariés au maximum et surtout pas de face à face. Idéalement une personne par bureau.
- Nettoyage des surfaces de contact le plus souvent possible (claviers, bureaux, souris, panneaux de commandes sur les machines, distributeurs divers, poignées de porte, véhicules etc...).
- Prise de température avant la prise de poste.
- En dehors du soin à la personne, le port de gants n'est pas recommandé et il apporte une fausse idée de protection (diminution du lavage des mains, moins de frein au contact etc...). La seule bonne protection pour les mains est le lavage (eau + savon, gel ou solutions hydro-alcooliques). Les masques chirurgicaux et FFP2 doivent être réservés aux professionnels de santé (si vous disposez d'un stock, merci d'en faire don aux soignants).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire via l'adresse mail [contact@aist43.fr](mailto:contact@aist43.fr) ou au 04.71.05.51.10.

Cordialement

Les services de l'AIST 43